

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°43 du 6 novembre 2009

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°7

INSTRUCTION N° 5007/DEF/DCSEA/SDA/2/PM
modifiant l'instruction n° 1360/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR du 26 février 2004 relative à la formation technique du 2e degré
des militaires du rang engagés volontaires du service des essences des armées.

Du 2 octobre 2009

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

INSTRUCTION N° 5007/DEF/DCSEA/SDA/2/PM modifiant l'instruction n° 1360/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR du 26 février 2004 relative à la formation technique du 2e degré des militaires du rang engagés volontaires du service des essences des armées.

Du 2 octobre 2009

NOR D E F E 0 9 5 2 6 2 1 J

Précédent Modificatif :

Instruction n° 8024/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/512/41 du 22 décembre 2005 (BOC, 2006, p. 161.).

Texte modifié :

Instruction n° 1360/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR du 26 février 2004 (BOC, 2004, p. 1630. ; BOEM 614.1.3.4) modifiée.

Référence de publication : BOC N°43 du 6 novembre 2009, texte 7.

L'instruction n° 1360/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR du 26 février 2004 est modifiée comme suit :

1. Remplacer l'ensemble des références par les références suivantes :

« Code de la défense (partie législative), notamment le livre I^{er} de la partie 4.

Décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 relatif aux militaires engagés (JO N° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 43, signalé au BOC 43/2008).

Instruction n° 4403/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/ADJ du 9 juillet 2007 (BOC N° 24 du 10 octobre 2007, texte 5) ».

2. À l'article premier : **Généralités**, supprimer le troisième alinéa.

La présente instruction sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.